

# Compte-rendu

séance du 9 juillet 2021

Comité Technique

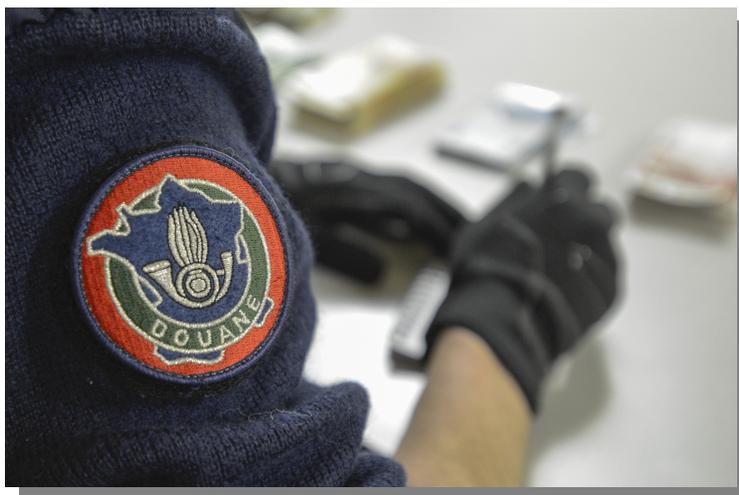


**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Ce comité technique des services déconcentrés (CTSD) de la DI du Grand Est avait un ordre du jour fourni avec la présentation et le vote des DUERP des différentes DR du Grand-est, le bilan de la formation professionnelle, de la démarche bien-être au travail et de la politique immobilière pour 2020, ainsi qu'un bilan sur les effectifs au 01/09/2021.

## SOMMAIRE :

- **Les DUERP (documents d'évaluation des risques professionnels)**
- **La démarche bien-être au travail (BEAT)**
- **La formation professionnelle**
- **La situation des effectifs**
- **L'immobilier et les crédits**
- **Les questions diverses**



**Section Interrégionale  
UNSA DOUANES - GRAND EST**

[unsadouanes.fr](http://unsadouanes.fr)  
[unsa-grand-est@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsa-grand-est@douane.finances.gouv.fr)



## Les DUERP

La présentation des différents DUERP qui localement ont déjà fait l'objet de débats avec les organisations syndicales (OS) a été l'occasion de revenir sur différents points saillants :

- le risque lié au fentanyl avec une sensibilisation des agents à poursuivre ;
- la question de la présence de radon à la BSI de Strasbourg où le bailleur a été mis en demeure de procéder à des travaux de ventilation du sous-sol pour en limiter l'impact. L'UNSA a souligné que les problèmes d'aération de ces locaux où règne une forte humidité sont anciens. L'administration envisage un recours plus prononcé au télétravail pour les agents exerçant au bureau sur ce site, même si le RdZ, où ouvrent ces agents, est beaucoup moins touché. Pour les agents opérationnels, le passage au vestiaire, au maximum 1 H par jour, n'est pas présenté comme dangereux ;
- Le DI, M. Martinez, a mis en avant dans sa présentation le risque lié à la conduite, en particulier pour les agents de la Surveillance, ce qui nécessite un effort de formation sur les fonds de la Douanes, les débats étant parfois vifs au sein des CHS-CT pour financer ces formations sur fonds ministériels ;
- les risques psycho-sociaux au SND2R ont fait l'objet de remontées syndicales. Les agents s'interrogent bien évidemment sur leur avenir et sur la fin de gestion des taxes transférées. Si l'arrêté de restructuration est prononcé au 1er janvier 2022 pour les 3 TICs, les agents bénéficieront de 20 mois pour opérer leur reclassement. Le DI a laissé la porte ouverte à des reclassements dans un département voisin, typiquement de Metz à Nancy, ce qui n'est pas prévu dans la loi de Transformation publique mais correspond aux contraintes géographiques locales (temps de transport).
- Les difficiles rapports entre collègues à la brigade de Charleville-Mézières ont été évoqués, la nouvelle DR de Reims, Mme ROMBONI-LASSERRE, s'étant emparée du dossier et a appuyé la rédaction d'une charte de bonne conduite par l'IP local. Le DI a proposé son affichage plutôt que la signature individuelle du document.

## La démarche bien-être au travail (BEAT)

Les résultats semblent encourageant à la brigade de St Avold où cette démarche avait été inaugurée, le SGI en assurant le suivi. A la Viti de Colmar et dans les services de la DR de Strasbourg, la démarche BEAT est actuellement en cours, diverses réunions et actions ont été planifiées au gré de l'évolution du Covid avec l'ergonome et le psychologue.

## La formation professionnelle

Évidemment en 2020, du fait de la situation sanitaire, le nombre de jours de formation par agent a diminué, bien que restant honorable. La mise en place de formation AGnet a particulièrement mobilisé les agents de la FP.

Une autre OS a souligné les difficultés pour réaliser les heures de TPCI en Surveillance, en particulier sur la DR de Nancy, La Rochelle ayant annulé 2 formations de formateurs. Le problème ne sera réglé qu'en octobre avec le prochain stage.

## Situation des effectifs

Le DI déplore la difficulté à combler l'écart entre les effectifs théoriques (ETP) et les effectifs réels. **On atteint presque un déficit de 100 postes.**

Ce problème est structurelle, en particulier à la brigade de St-Louis mais pas uniquement. De plus, les départs à la retraite risquent d'être importants dans les prochaines années. Le DI essaiera d'anticiper ces difficultés. Face au manque d'attractivité du Grand-est au tableau de mutation, la DG est sollicitée pour obtenir davantage d'agents en sortie d'école.

Le DI souligne que nous avons bénéficié de 2 nouveaux IPIS récemment, ce qui est déjà une prise en compte de nos besoins. Il n'est pas sûr que le fait d'intégrer davantage de cadres supérieurs facilite la réalisation de nos missions.

Pour M. Martinez, DI et M. Waller, chef du pôle RH, aucune solution ne doit être écartée, des contractuels locaux pourraient donc être envisagés.

Pour la DR de Strasbourg, les effectifs OP/CO ont été gelés pour permettre le reclassement des 7 agents restructurés du SEGE (Strasbourg Energies Grand-est). Une autre OS souligne néanmoins que le bureau de Strasbourg est déjà en sous-effectifs (-5 agents) et qu'il ne sera pas la destination de la majorité des agents du SEGE restructurés.

Le DI a remarqué qu'au sein de la résidence de Strasbourg, qui comprend la DR, le bureau, le GIR et le CCPD, il existe un déséquilibre aux dépens du bureau et il a demandé une meilleure répartition des agents.

## Immobilier et crédits

Le PLI regrette que le chantier de St-Louis autoroute n'est pas été retenu par l'Etat en dépit non seulement de la qualité du dossier mais de la nécessité de réaliser des travaux, réclamés depuis longtemps également par les autorités Suisses.

Le dossier du relogement de la brigade de Verdun a pour sa part été bloqué par la DG.

M. Pierson, chef du PLI, a rappelé la dépendance de la Douane au représentant de l'Etat pour la politique immobilière.

Le désamiantage de la brigade de Mulhouse est prévu, mais au vu de son ampleur, il faut passer par un appel d'offres avec les délais afférents.

## Questions diverses

Comme toujours abordés en fin de réunion sur un court laps de temps.

Une autre OS est revenue sur le changement de contrat de nettoyage pour nos locaux.

M. Pierson (PLI) a rappelé que la société Samsic a une obligation de résultat. Le PLI peut assister les agents lors des contrôles qualité réalisés par cette société.

*Nous vous souhaitons de bonnes vacances, rendez-vous à la rentrée et d'ici-là, portez-vous bien !*

**Barème de cotisations à taux plein  
UNSA Douanes – 2021**

<b>Grades ou situation</b>	<b>Montant annuel 2021</b>	<b>Montant annuel réel 2021*</b>
Primo adhérent	25 €	8 €
Contractuels	29 €	10 €
Agent de Constatation	68 €	22 €
Agent de constatation Principal 2° classe	81 €	27 €
Agent de Constatation Principal 1° classe	89 €	29 €
Contrôleur 2° classe	93 €	31 €
Contrôleur 1° classe	99 €	33 €
Contrôleur Principal	105 €	35 €
Inspecteur	122 €	40 €
Inspecteur Régional de 3° classe	136 €	45 €
Inspecteur Régional de 2° classe	141 €	47 €
Inspecteur Régional de 1° classe	146 €	48 €
Inspecteur Principal 2° classe	154 €	51 €
Inspecteur Principal 1° classe	154 €	51 €
DSD2 / CSC2	164 €	54 €
DSD1 / CSC1	164 €	54 €
DPSD / Administrateur / Administrateur civil	187 €	62 €
Administrateur supérieur / Administrateur HC	187 €	62 €
Administrateur Général	232 €	77 €
Retraité des douanes	40 €	13 €

\* *Après crédit d'impôt.*

Pour les agents n'ayant pas opté pour la déduction de leurs frais réels, ainsi que pour les retraités, les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt. Il s'agit de sommes versées à un syndicat professionnel représentatif assurant la défense de salariés ou de fonctionnaires. Inscrivez case 7AC, 7AE ou 7AG de la déclaration 2042 RICI le total des cotisations versées dans l'année.

Le crédit d'impôt est égal à 66% du total des cotisations versées. Toutefois, ce montant ne peut excéder 1% du montant des traitements, salaires, avantages en nature ou en argent, pensions, rentes viagères à titre gratuit payés à l'adhérent, diminué des cotisations sociales déductibles.

*A Noter : Si vous avez opté pour la déduction des frais réels au titre de vos traitements et salaires, vous devez inclure le montant total des cotisations syndicales dans les frais réels et par conséquent, vous ne pouvez pas bénéficier du crédit d'impôt.*

**Adhérez en ligne, avec la rubrique adhésion :**



Retrouvez toute notre information sur le site UNSA Douanes : [www.unsadouanes.fr](http://www.unsadouanes.fr)

